



## Commission Jeunes

**Saison 2022/2023**

**Procès-verbal n°5 de la réunion du 9 janvier 2023**

### Présents :

RAYBAUDI Eric ..... Président Commission Jeunes

PROTIN Nathalie..... Référente Foot à 5

ANDRÉ Romain..... Foot à 5

BOUILLON Benoît ..... Foot à 5

HERLUISON Annick ..... Foot à 5

ANDRÉ Jean-Paul ..... Référent Foot à 8

PERRIN Thibault ..... Foot à 8

### Excusés :

AZIL Fabien ..... Conseiller Technique Départemental DAP

BRASTEL Aurélie ..... Commission PEF

Ouverture de la séance à 19 h 00

## 1/ Vie du District – Infos diverses

En tout premier lieu, les Membres de la Commission Jeunes adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble des composantes du football aubois : Élus, Salariés et Membres Bénévoles du District, ainsi qu'à toute la communauté des Encadrants et Licencié.e.s des 71 clubs du département.

M Éric RAYBAUDI fait ensuite lecture aux Membres de la Commission de l'extrait du compte-rendu de séance de la réunion de la Commission Départementale des Compétitions au cours de laquelle les officiels et les clubs de l'ASOFA et du MORGENDOIS avaient été auditionnés à la suite du rapport circonstancié rédigé par M Jean-Paul ANDRÉ en sa qualité de Membre de la Commission Jeunes pour un match U13 du 26/11/2022.

## 2/ Préparation des réunions de secteurs de mi-saison

Pour rappel, celles-ci se dérouleront au Centre Sportif de l'Aube les lundi 23 (*clubs du secteur EST*) et jeudi 26 janvier (*clubs du secteur OUEST*). Un point est fait sur le contenu des réunions et sur les personnes de la Commission qui seront présentes. Enfin, un premier classement du challenge U7-U9 est préparé pour être présenté aux clubs lors de ces 2 réunions.

### 3/ Reprise en extérieur

#### 3.1 / Championnats U13 R3 Interdistricts Aube/Haute-Marne

La Commission reste dans l'attente du vote d'un texte qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale d'Hiver de la LGEF devant se tenir le samedi 14 janvier. Il doit en effet permettre de confirmer le nombre d'équipes susceptibles d'être engagées dans le championnat U13 Interdistricts 10-52 (*hypothèse du maintien de 5 équipes auboises et de 5 équipes haut-marnaises, sachant que ce championnat n'est pas considéré comme régional*).

Les clubs concernés ont été consultés par mail en décembre et ont validé leur souhait d'accession, savoir :

- Clubs 10 : ES MUNICIPAUX TROYES / ACADEMY-TERTRES / FC NOGENTAIS / ESTAC / FCMT
- Clubs 52 : FC CHAUMONT / GRP SUD HAUT-MARNAIS / ENT MARNE RONGEANT / MARNAVAL / ORNEL

#### 3.2 / Critériums U11 District et Championnats U13 District – 2<sup>ème</sup> phase

La Commission fait le point des équipes supplémentaires qui souhaitent s'engager en 2<sup>ème</sup> phase.

- VILLENAUXE Jeunes : 1 équipe U12-U13
- ETOILE LUSIGNY : ajout d'une 2<sup>ème</sup> équipe U13

Toutefois, afin de permettre sereinement l'établissement des calendriers en évitant l'ajout ultérieur d'équipes, un mail va être envoyé aux clubs pour confirmer le nombre d'équipes souhaitées lors de cette 2<sup>ème</sup> phase.

La reprise des rencontres en extérieur est programmée le samedi 4 mars.

Les groupes et la programmation des matchs seront arrêtés début février.

Pour rappel, le critérium U11 de 2<sup>ème</sup> phase se jouera en « match sec », avec utilisation obligatoire de la FMI sur tablette pour établissement de la feuille de match.

### 4/ Autres manifestations de la saison

#### 4.1 / Championnat Départemental Futsal U13

Excusé en raison de sa présence aux formations Futsal au CREPS de Reims, M Fabien AZIL a informé par mail que le Championnat Départemental Futsal U13 mis en place pour les équipes U13 Excellence (*qui a débuté le 10 décembre dernier*) se déroule normalement et correctement.

#### 4.2 / Plateaux Foot Indoor

La Commission se félicite de l'engouement des clubs auboises pour la pratique proposée du Foot Indoor.

À l'exception d'une place encore disponible pour une après-midi en U6-U7, l'ensemble des créneaux proposés en U6-U7 et U8-U9 sont complets avec si nécessaire, en cas de désistement de dernière minute, un certain nombre d'équipes en liste d'attente.

La permanence d'accueil des plateaux est définie entre les différents Membres disponibles de la Commission, à savoir :

- 14/01 : Jean-Paul ANDRÉ + Thibault PERRIN
- 21/01 : Jean-Paul ANDRÉ + Thibault PERRIN (*matin*)
- 28/01 : Jean-Paul ANDRÉ + Nathalie PROTIN (*matin*) + Benoît BOUILLON (*matin*)
- 04/02 : Nathalie PROTIN + Thibault PERRIN + Jean-Paul ANDRÉ (*après-midi*)  
+ Romain ANDRÉ (*après-midi*)

### 4.3 / Finale Départementale Festival U13

La Commission réalise le tirage au sort des plateaux de qualification (*programmés le samedi 4 mars*) qui détermineront les 8 équipes supplémentaires amenées à pouvoir participer à la Finale Départementale du Festival U13 avec les 8 autres engagées en Championnat U13 Excellence soit un total de 16 équipes qualifiées pour cette manifestation.

Un premier tirage est effectué parmi les clubs recevants pour connaître les trois qui organiseront les plateaux à 4 équipes. Le second tirage établissant l'affectation des 19 clubs visiteurs.

CLUB RECEVANT		ÉQUIPES ENGAGÉES		
<b>BAR SUR AUBE</b>	BAR SUR AUBE	NORD EST AUBOIS	VAL DE SEINE	
<b>CRENEY</b>	CRENEY	STE SAVINE - NOES	ERVY	
<b>ST JULIEN</b>	ST JULIEN	ASLO	VENDEUVRE	
<b>AGT</b>	AGT	ETOILE DE LUSIGNY	PONT STE MARIE	ET CHAPELAINE
<b>FOOT 2000</b>	FOOT 2000	BAR SUR SEINE	ST MEZIERY	VAUDES
<b>ROMILLY CFC</b>	ROMILLY CFC	ASOFA	TRAINEL	
<b>VAUDOISE</b>	VAUDOISE	ST ETIENNE	CHARTREUX	
<b>MELDA</b>	MELDA	AUMONT	MARIGNY	ESNA

Modalités de participation et qualification :

- Une seule équipe possible par club lors de la Finale Départementale  
→ les clubs engagés en Championnat U13 Excellence lors de la première phase sont déjà qualifiés. Quant à leur(s) éventuelle(s) équipe(s) « réserve(s) », elle(s) ne participe(nt) pas aux plateaux de qualification.
- Ne peuvent participer à la Finale Départementale et donc aux plateaux de qualification que les équipes ayant participé dès la première phase au Championnat U13 District (*équipes amenées à débiter dès la première date du calendrier ou en cours de première phase*)
- Pour chaque plateau, seule l'équipe terminant à la première place est qualifiée pour la Finale Départementale. En cas d'égalité de points sur les matchs, l'épreuve de jonglerie (*à effectuer avant les matchs*) départagera les ex-aequo. En cas de nouvelle égalité, départage par le goal-average général. Et toujours en cas d'égalité, la Commission effectuera un tirage au sort pour déterminer l'équipe qualifiée.

La Commission travaille sur la nouvelle répartition du budget envisagé pour l'évènement.

Comme évoqué lors de sa dernière réunion, il a été constaté que les paniers repas proposés aux équipes présentes ne semblent pas suffire (*la majorité des équipes venant avec leurs propres produits de bouche*).

Dès lors, en prenant en compte le temps consacré à la logistique d'achats avant la manifestation et à la confection des paniers repas (*monopolisant 2 à 3 personnes sur une grande partie de la matinée*), il est décidé de ne pas reconduire l'opération « paniers repas » et point restauration. En conséquence, le budget correspondant sera réaffecté pour augmenter celui d'une dotation individuelle offerte à chaque joueur.

Pour compenser l'absence de recettes liées au point restauration, tout en permettant aux visiteurs qui le souhaitent de pouvoir continuer à se restaurer, la Commission recherchera un professionnel de la restauration rapide à qui il sera proposé un tarif forfaitaire pour sa présence, à moins que le club support décide de prendre en charge cette partie. Une tombola tout au long de la journée sera également mise en place.

Sur la base des premières études tarifaires effectuées, la Commission envisage la dotation pour chaque participant d'un maillot manche courte et d'une gourde plastique. Les deux étant estampillés aux couleurs de l'évènement. Une recherche d'un ou plusieurs sponsors pour cette manifestation est en cours.

#### **4.4 / Journée Nationale des Débutants**

Le Comité Directeur du District Aube de Football a validé par vote électronique la proposition de la Commission de voir être confiée l'organisation de la Journée Nationale des Débutants 2023 au club de l'US DIENVILLOISE.

Malheureusement la Commission a été informée que le car-podium de la LGEF ne sera pas disponible. Celui-ci étant déjà affecté pour une manifestation identique sous l'égide du District de la Marne malgré une demande formalisée très tôt dans la saison.

Une première réunion sera organisée avec le club désigné pour échanger sur le projet présenté et le cahier des charges de la manifestation. Trois dates ont été proposées (*mardi 24, lundi 30 ou mardi 31 janvier*). La commission reste en attente du retour du club.

#### **4.5 / Journée départementale U11**

Celle-ci aura lieu le samedi 13 mai 2023.

## 5/ Déclarations de rassemblements / tournois

Date(s)	Club demandeur	Manifestation	Avis commission
18/05/2023	NORD EST AUBOIS	U11-U13 – Tournoi JC Rychel	Favorable
17-18/06/2023	FCMT	U11-U13 – Challenge Alou Diarra	Favorable

La Commission rappelle aux Clubs l'obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi auprès de l'instance déconcentrée fédérale compétente, à savoir

- *rassemblement de football d'animation (U6 à U13)*  
→ déclaration auprès du District d'appartenance
- *tournoi à caractère régional ou départemental*  
→ déclaration auprès du District d'appartenance
- *tournoi national*  
→ déclaration auprès de la Ligue
- *tournoi international*  
→ déclaration auprès de la Fédération, sous couvert de la Ligue du Grand Est de Football

Démarche administrative impérative à effectuer sous réserve d'obligation de disputer une rencontre officielle (par exemple 2<sup>ème</sup> phase Championnat U13 R3 interdistricts Aube / Haute Marne)

## 6/ Questions diverses

RAS

Fin de la séance : 21 h15

Prochaines réunions de la Commission Jeunes :

- Réunions de secteur avec les clubs les lundi 23 et jeudi 26 janvier
- Lundi 6 mars à 19 h 0
- ou sur convocation en tant que de besoin

**Le Président, Eric RAYBAUDI**

Les décisions de la Commission Jeunes peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (*District*) dans un délai de 7 (*SEPT*) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fffr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)